

Procès-verbal de la réunion n° 17 du Conseil d'Administration du 25 mars 2017

Présents : Mmes C. Dupuis, I. Delrue, C. Porphyre, MM M. Collard (*Trésorier général*), JP. Delchef (*Président*), A. Geurten, P. Flament, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel, JP Vanhaelen, L. Lopez (*Secrétaire général*).

La réunion, qui se tient à Jambes débute à 12h30.

1. Projet de création d'une équipe U14 filles par le CP BBW

Le Comité provincial de Bruxelles –Brabant wallon a adressé au conseil d'administration un projet portant sur la création d'un club CP qui alignerait une équipe en U14 filles en championnat. L'option soutenue par différents clubs de Bruxelles sud est motivée par le souhait d'offrir à des jeunes filles qui évoluent cette saison-ci en U12 mixte d'avoir une passerelle vers la filière féminine.

Après un long débat au cours duquel l'accent sur la question d'opportunité donnée à un comité provincial de gérer directement une équipe inscrite en championnat, sur les possibilités existantes dans les statuts et sur le souhait de présenter une option appelée à faire la promotion du basket féminin, le conseil d'administration décide, à la majorité des votes formulés et 3 abstentions, d'émettre un avis favorable sur les principes du projet tout en recommandant au comité provincial de l'envisager dans le cadre réglementaire des statuts.

L'avis favorable se limite à la saison 2017-2018 est subordonné à l'obligation de déposer un rapport d'évaluation au terme de la saison.

Le président est chargé de présenter la position du CDA au comité provincial de Brabant wallon.

2. Projet de « têtes brûlées »

Le Comité provincial de Bruxelles –Brabant wallon a adressé au conseil d'administration un projet portant sur la création d'un projet de têtes brûlées » club CP dont l'objectif est de permettre aux clubs qui alignent une équipe de jeunes en régionale et un autre en provinciale dans la même catégorie de déterminer un nombre limité de joueurs qui pourraient être valablement qualifiés et sans limite dans les 2 équipes par dérogation à l'article PC 89.

Après une discussion au cours de laquelle il est fait référence au précédent existant depuis de longues années dans la province du Luxembourg avec l'accord du CdA, au fait que les principes régissant la compétition régionale ne sont pas impactés par le projet et que les conséquences du projet doivent s'appréhender dans la sphère des compétitions provinciales, le CdA décide, à la majorité des votes formulés et 1 abstention, de permettre au CP BBW de présenter à l'assemblée provinciale les principes, les modalités de contrôle et les finalités du projet.

Le secrétaire-général est chargé d'informer les autres comités provinciaux de la possibilité d'introduire un projet similaire.

3. Projet de « création d'un statut spécial pour équipe de jeunes »

Le Comité provincial de Bruxelles –Brabant wallon a adressé au conseil d'administration un projet portant sur la création d'un statut spécial pour équipe de jeunes dont l'objectif est de permettre à des équipes d'aligner des équipes composées de jeunes joueurs qui ne répondent pas aux prescriptions de l'article pC90 et qui évolueraient hors classement.

Compte tenu que le groupement des parlementaires de BBW a retiré sa proposition d'introduire le projet dans le dispositif statutaire, le CDA décide, à l'unanimité, de ne pas retenir le projet du CP BBW.

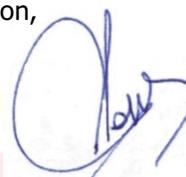
La réunion se termine à 13 heures 30.

La prochaine réunion aura lieu le 10 avril 2017, les documents des clubs sont reçus jusqu'au 5 avril 2017

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHEF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général



AWWB
Association Wallonie-Bruxelles
de Basketball